Envoyé en préfecture le 31/10/2026
Reçu en préfecture le 31/10/2026
Publié le
ID : 056-215602012-20261014-2026_44-DE

Délibération n° 2026-0044

Convention de mise à disposition local communal à destination de l'association Ar Zent trail

L'an deux mille vingt-six, le 14 octobre 2026 à 18h30, les membres du conseil municipal se sont réunis dans la salle polyvalente de la commune sous la présidence de Madame Natacha Sannier, maire, sur la convocation qui leur a été adressée le 09 octobre 2026,

Étaient présents Madame le maire SANNIER Natacha, Madame la première adjointe LAINE MAES Florence, et Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux : LE GUYADER Brigitte, BRUNOT Romain, CASTIONI Sophie, LE GUYADER Sammy, CALLAC Angélique, LE MEUR Jean Yves, RIAT Myriam, LE GALL Sébastien, JAGOREL Antonin,

Absents ayant donné procuration : Monsieur le deuxième adjoint LE FLOCH Maxime a donné pouvoir à Romain BRUNOT

Absents : /

Madame Angélique CALLAC a été désignée secrétaire de séance

Madame le maire fait l'appel et constate que le quorum est atteint.

Madame le Maire expose au conseil Municipal que l'association Ar Zent Trail a sollicité un nouveau point de rendez-vous hebdomadaire de stationnement aux fins de réunir ses adhérents le mercredi soir.

Considérant qu'un vestiaire est inoccupé au stade de foot communal et pourrait utilement être utilisé par l'association, qui par ailleurs organise des manifestations sur le territoire de la commune et participe à l'entretien des chemins communaux ;

Madame le Maire propose au conseil municipal de voter pour l'adoption d'une convention de mise à disposition qui sera annexée à la présente délibération ;

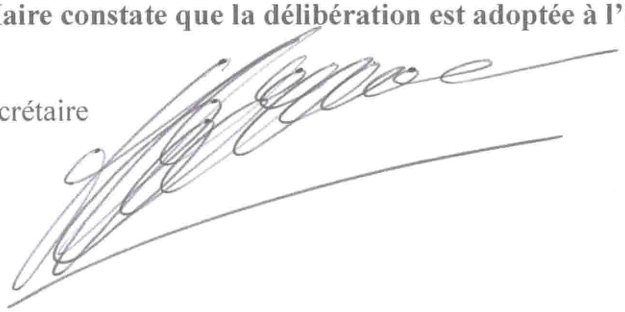
POUR : 12

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Le Maire constate que la délibération est adoptée à l'unanimité

Le secrétaire



Le maire

